



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
25.01.10.

Date de la convocation des conseillers :  
25.01.10.

point de l'ordre du jour no:  
05

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 5 février 2010

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absent :** Tonnar, échevin

## Le Conseil Communal;

**Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle**

Vu la convention du 17 janvier 2010 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education Nationale et de Formation professionnelle relative à l'organisation du remplacement du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 10.02.10.  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,